

**PROVINCE DE QUÉBEC**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 30 OCTOBRE 2013****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 30 octobre 2013*

Aujourd'hui, à dix-huit heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 38 Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 46 Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.